

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHONÉ et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION
Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.
Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Les députés sont rentrés... ou à peu près... Il en manque à l'appel. Mais bien que nous soyons en mai, c'est-à-dire ordinairement en pleine pluie, le soleil a paru. Et... nombre d'honorables profitent encore de leur carte de circulation, le citoyen Barodet excepté. C'est si nouveau, si facile et si tentant ! et... qui sait ? peut être si éphémère ! Donc il en est qui continuent à circuler.

Quant au Sénat... il s'est tellement suicidé, qu'on le compte désormais pour peu. Premier suicide : c'était le 25 juin 1880. Il avait fait, quelque temps auparavant, acte de justice et de virilité en rejetant le trop fameux article 7 de Jules Ferry. Mais sur l'interpellation du député Devès, la Chambre basse avait répondu à ce vote, par un ordre du jour invitant le gouvernement à appliquer ce qu'on appelait les *lois existantes*. (Officiel, 17 mars 1880). Survinrent les décrets du 29 mars. Les pères de familles et autres adressent de nombreuses pétitions à ce sujet ; le Sénat est considéré par eux comme un rempart contre des empiètements jugés dangereux et illégaux. D'Audiffret-Pasquier, de Broglie, Bocher font entendre des accents émus indignés. Vous prévenez, dit le premier, que vous appliquerez des lois existantes. *Je prétends que ces lois n'existent pas*. Et M. de Freycinet, déjà président du Conseil, de répondre : si elles n'existent pas, les tribunaux le diront et alors vos inquiétudes doivent être calmées. (Officiel, 26 juin 1880). On sait comment les magistrats ont fait connaître leur opinion par leurs jugements, par leurs démissions. Ce n'est pas tout ; le même président du Conseil proteste des intentions *bienveillantes* du gouvernement, pour les congrégations, quoiqu'en puissent dire les hommes d'opposition. L'expédition de Solesmes vient de donner récemment la mesure de cette *bienveillance* officielle.

C'est encore à propos de ce débat, que M. Bocher indigné de l'inégalité de la rigueur apportée par les décrets du 29 mars contre les Jésuites condamnés sans recours, et les autres associations, qui avaient la faculté d'en appeler au pouvoir législatif, s'écrit, en s'adressant à M. de Freycinet : Pourquoi cet arbitraire dans votre légalité ? Pourquoi cette inégalité, dans votre arbitraire ? Puis, répondant à l'objection de ceux qui prétendent que les doctrines, les leçons des persécutés seraient contraires à l'esprit, aux idées, aux droits de la société moderne ; mais c'est vous, dit l'honorable sénateur, qui méconnaissiez, qui oubliez ces droits, ces principes. L'esprit moderne, c'est l'esprit libéral, l'esprit de tolérance et de justice ! C'est vous qui l'abandonnez aujourd'hui, et c'est nous qui le défendons. Mais, ajoute-t-il, il y a des passions contre la religion, contre les congrégations religieuses, de vieilles et aveugles passions. Les partagez-vous ? Et si vous ne les partagez pas, pourquoi leur obéir ? Ah ! vous obéissez beaucoup ; vous obéissez sans cesse. Et cependant vous êtes le gouvernement. Et le Sénat, courbant aussi la tête, rejette la proposition de M. d'Audiffret-Pasquier tendant au renvoi des pétitions au président du Conseil et au garde des sceaux. Il vote l'ordre du jour pur et simple par 127 voix contre 113. Voilà un premier suicide.

Un second s'est produit, dans des circonstances analogues. Il s'agissait encore de l'application de ces tristes décrets du 29 mars et de la fermeture de certaines écoles. M. Batbie demande à interpellier le gouvernement au sujet des mesures qu'il déclare évidemment incompatibles avec le rejet de l'article 7. L'honorable sénateur rappelle à M. Ferry, alors président du Conseil, quel avait été son langage, lors de la discussion de cet article. Le décret de messidor n'avait alors aux yeux du ministre aucune valeur, la loi de 1850, ayant produit, suivant ce dernier, une véritable fissure dans la législation relative aux congrégations religieuses.

Et non seulement, ajoute M. Batbie, le ministre était de cet avis ; mais c'était aussi celui de M. Paul Bert qui s'exprimait ainsi : Je suis de ceux, disait-il, qui pensent que les ordonnances de 1828, ayant été rendues sous l'empire du monopole, et la loi de 1850 ayant donné la liberté d'enseigner à tous les citoyens, les membres des associations religieuses ont le droit d'enseigner à tous les degrés, etc.

Il était difficile d'opposer d'une façon plus saisissante, les paroles aux actes. M. Batbie prépare un ordre du jour motivé. Mais on donne la priorité à l'ordre du jour pur et simple, qui est voté par 150 voix contre 133 ; — deuxième suicide.

Il semble qu'il y en ait assez. Cependant la franc-ma-

çonnerie n'avait pas atteint son but. Elle veut être maîtresse de l'enseignement et par lui, dominer les âmes et assouplir les caractères. L'obstacle c'est la religion, c'est Dieu, c'est un Sénat qui en a proclamé les droits légitimes et imprescriptibles en votant les amendements des Lucien Brun, des Paris et des Jules Simon. Que faire ? le moyen est des plus simples. On fera menacer la Chambre haute de ce genre de mort particulier qu'on appelle la *Révision*... Les électeurs ne comprendront pas. Mais les journaux qui affriandent le public, en donnant plus de papier pour un sou, répéteront sur toute la ligne, le mot de révision d'autant plus magique qu'il sera plus incompris et le Sénat révisé par l'adjonction de certaines capacités finira par combler les vœux de M. Ferry et de sa secte. C'est ainsi que la loi du 28 mars a été votée. Désormais plus de Dieu dans l'école ; à sa place, le règne de l'irreligion et de l'irreligion obligatoire !

Le Sénat s'est donc suicidé. Fasse le ciel, dont on ne veut plus, qu'il n'entraîne pas la France après lui.

La rentrée s'est opérée dans ces tristes conditions. Voilà le passé d'hier, voilà le présent qui va être l'avenir des quelques mois qui nous séparent de la prochaine prorogation ?

Après avoir tué l'enseignement, attaqué le clergé, que vont-ils entreprendre ? Ah ! ce dernier est toujours debout ; l'armée n'est pas encore une garde nationale ; et, dans la magistrature surtout, il y a de belles places à prendre. On en fera le siège, comme on a déjà fait celui de nos finances.

Vous connaissez à ce sujet, la loi du 30 juillet 1881, qui alloue six millions pour faire des rentes à ceux qui ont été atteints par les événements du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

Ce genre d'allocation paraît avoir mis en appétit ; et à côté des propositions du député Roselli-Mallet qui demande quatre millions de plus, du député Jean David qui sollicite un autre demi million en faveur des honnêtes citoyens antérieurement condamnés pour crimes et délits politiques, nous lisons à l'Officiel du 3 mai courant, qu'on veut encore à la Chambre, assurer à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de Février 1848 et à leurs ascendants veuves et orphelins. Et savez-vous combien de signatures contient cette proposition ? pas bien loin de cent, au nombre desquelles figurent celles des Chavaune et des Ballue, à côté de celles des Barodet, des Jules Roche et des Paul Bert.

Rapprochez ces mesures législatives des quatre millions qu'il nous faut déjà payer par année et qu'on n'a pu trouver encore le moyen de réduire ; des trois mille millions de dette flottante, dont le ministre actuel nous a fait connaître l'existence menaçante ; de la charge écrasante de pensions civiles qu'il faut servir à des fonctionnaires auxquels on devrait laisser le soin de pourvoir eux-mêmes à leurs retraites, et en faveur desquels on a encore voté deux millions 600.000 fr. de plus de rente, pour les indemniser de leur remplacement par ces républicains budgétivores qui savent si bien appliquer la maxime : *Otez-lui de là que je m'y mette*. On pourrait donner encore d'autres exemples de la façon dont sont conduits et dirigés les intérêts et les finances du pays.

Pauvre France ! pauvre mutilée ! pauvre malade ! Quels médecins, quels administrateurs t'a-t-on fait choisir ! A. B.

NOS ÉCOLES CATHOLIQUES

Aujourd'hui samedi, grand Hôtel de Bellecour, de 1 heure à 10 heures du soir, continuation de la vente de charité au profit des Ecoles catholiques.

L'impulsion est donnée, le mouvement s'accroît chaque jour de plus en plus. La loi athée et liberticide du 28 mars, en nous montrant le danger, nous tire de cet état de somnolence dans lequel nous nous complaisions, et nous rappelle cette maxime des anciens : *Aide-toi, Dieu t'aidera*.

Ouvrir des écoles catholiques, retirer nos enfants des écoles communales, dont les maîtres ne s'inspirent que des idées des Paul Bert et Jules Ferry ; user de notre influence pour favoriser le développement de l'enseignement chrétien, tel est le devoir que nous imposent les circonstances et que nous devons accepter, coûte que coûte.

Bien des efforts ont été faits, ils ne sont pas sans résultats.

Merci ! aux hommes de cœur qui les ont obtenus.

Une nouvelle campagne va s'ouvrir, chaque jour verra naître un nouveau moyen de défense, et chaque jour verra grossir le nombre des combattants. La ville de Lyon, surnommée la ville des Œuvres, ne veut pas rester en arrière et sera bientôt au premier rang, car : *No blasse oblige*.

A l'exemple des Jeanne Hachette, des Jeanne d'Arc et de tant d'autres héroïnes, les Dames Lyonnaises ont entrepris la lutte et tiendront haut l'étendard de la Religion, de la liberté.

Elles nous invitent à les suivre, car leur voie est l'honneur, leur mot de ralliement : Dieu, Patrie.

Il y a quinze jours, pour la conférence de M. le baron Dallemagne, elles se dévouaient à l'œuvre des écoles et étaient heureuses, parcourant cette salle bondée d'auditeurs, de demander à chacun son obole.

Aujourd'hui, avec un entraînement admirable, une énergie sans précédent, ces dames ont organisé une vente dont les résultats, nous en sommes assurés, seront des plus fructueux.

Il nous serait impossible de redire ici les noms de tous ceux qui ont répondu avec empressement, par leurs dons et leur concours, à cet appel si gracieux, à l'attraction du bien.

Avant de partir pour la campagne, laissons à Lyon le souvenir d'une bonne action accomplie ; c'est pourquoi nous engageons vivement nos lecteurs et principalement nos charitables lectrices à parcourir aujourd'hui les vastes salons de l'Hôtel Bellecour et à dévaliser les comptoirs qui les garnissent, nos aimables marchandes d'un jour seront heureuses et fières de cette liquidation forcée.

Nous recommandons aussi aux mères de famille, dont les enfants profitent du bénéfice de ces écoles, à faire leurs modestes emplettes dans ces magasins improvisés, car les prix sont à la portée de tous. Elles contribueront ainsi à cette œuvre catholique (car elle est universelle), à l'œuvre de la régénération.

SPES.

COURSE AUX NOUVELLES

Courage, espoir. — De tous les points de la France NN. SS. les évêques, gardiens de la foi, défenseurs nés des troupeaux que Dieu leur a confiés, élèvent la voix, encouragent nos efforts, nous guident dans les voies à suivre et nous indiquent les moyens de résister à la loi de malheur.

Combattons avec énergie, unissons-nous, luttons vaillamment, Dieu sera avec nous.

Loterie. — Le gouvernement qui entrave souvent les loteries pour les pauvres, va en organiser une pour son compte. Elle sera seulement du chiffre de dix millions. Presque rien. Elle aura pour objet d'élever un Palais des Beaux-Arts, à Paris. Un gouvernement qui manie, par an, plus de trois mille millions, et qui fait une loterie pour bâtir un palais, n'est-ce pas un comble de... mendicité ?

Le Gouvernement athée — que nous avons le bonheur de posséder, veut, par une loi, réprimer les outrages aux mœurs en poursuivant les livres obscènes. C'est très bien ! Mais s'il n'y a pas de Dieu, qu'est-ce que la morale ? Et s'il n'y a pas de morale, pourquoi la pornographie ne serait-elle pas un progrès ?

Le Christ dirait à nos législateurs : « Que celui d'entre vous qui est sans péché leur jette la première pierre ! »

Loi sur les Maires — n'a pas donné tous les résultats qu'on en espérait. Dans bien des villes, grâce au bon sens des populations, les maires élus sauront faire leurs devoirs et se tireront des foudres de nos Jupiters d'arrondissement. Le gouvernement ne trouvant plus des valets n'aura pas toujours toutes ses aises.

Voleurs. — Les sieurs de Lacretelle, Ballue, Lockroy, Roche et Raspail, députés, vont inviter le gouvernement à prendre les presbytères, évêchés, séminaires etc... qui lui conviendront, pour payer les folies financières de la République.

C'est un petit commencement.

Le Pape. — Les républicains ont hâte de supprimer notre ambassadeur à Rome. Deux interpellations vont être discutées à ce sujet : l'une du fameux énergumène anticlérical, Madier-Montjau, l'autre du non moins fameux Corenthin-Guhyo.

Ce sera du propre.

Ses consolations. — Oh ! oui ! le Pape doit souffrir des manifestations de toutes ces haines amoncelées, haines qui ne sont que l'expression de l'ingratitude, de l'or-

guet, de l'impuissance. Sa lettre aux évêques de Sicile nous fait sentir tout le fiel dont il est abreuvé.

Dieu le protège cependant, et souvent son cœur de père se dilate à la vue, à la pensée du bien qui s'accomplit.

Nous avons parlé précédemment des rapports diplomatiques rétablis, grâce à sa haute sagesse, avec plusieurs puissances, des visites qu'il reçoit journellement. Aujourd'hui le départ de cette croisade moderne, ces milliers de pèlerins allant prier au berceau même du christianisme, tous ces faits, dis-je, lui procurent de bien douces consolations.

Union générale, Union nouvelle. — Nous rappelons ce que nous avons promis la semaine dernière à nos lecteurs, c'est-à-dire que notre devoir s'identifiant avec les intérêts de tant de personnes, nous nous tenons au courant de toutes les phases de ces sociétés.

Nous promettons de donner en temps voulu les indications nécessaires pour les formalités à remplir, les délais à courir. Nous nous informerons du nom et de l'adresse des syndicats ou personnes qui se chargeront de représenter dans les meilleures conditions, les intérêts des créanciers.

Plusieurs de nos lecteurs du dehors s'adressent à nous, nous les remercions de cette confiance, nous prenons acte de leur demande et nous les aviserons dès qu'il y aura lieu.

Sociétés de secours mutuels. — La commission relative à la caisse nationale de retraite pour la vieillesse et aux secours mutuels, va se réunir pour entendre l'exposé de l'opinion des onze nouveaux membres élus avant les vacances de Pâques.

Nous attendons la lumière qui va jaillir, les explications qui seront données, avant d'aborder franchement cette question si importante à notre point de vue.

Les Droits de la jeunesse. — C'est le titre du journal nouveau fondé par les lycéens. Nous avons lu le 1^{er} numéro : peu d'idées, beaucoup d'orgueil, point de convenances, et encore moins de littérature. Il est douteux que les airs d'impétuosité affectée que se donnent les blancs-becs qui bégayent dans ce journal, puissent leur tenir lieu de l'esprit et du jugement qu'ils n'ont pas. On y trouve de vieux morceaux réchauffés. Pauvres moutards !

Délation, espionnage. — Sont endémiques à certaine presse. Quelle bassesse dans les idées, quel cynisme dans le langage.

Un journal de notre ville, dans le numéro de lundi, attire l'attention du fisc sur ce qu'il croit être une infraction à nos lois de finances.

Une affiche, non revêtue du timbre et placardée sur le mur des églises, annonce pour dimanche prochain la célébration de la fête solennelle, dans l'église de l'Antiquaille, de Saint-Pothin, évêque de Lyon, patron de cette église.

Nous croyons MM. les administrateurs assez conscients de leurs droits, pénétrés de leurs devoirs pour n'agir qu'à bon escient.

Notre journal en sera donc pour sa sottise et son dépit de ne pouvoir gêner nos cérémonies religieuses.

Il en manque. — L'école municipale des filles, rue des Tables-Claudiennes, n'a pas d'institutrice pour la deuxième classe, vu le départ depuis une quinzaine de jours de la titulaire, Mme Agier. L'école se fait par des élèves de la première classe (âgées de 11 à 12 ans).

Il serait à désirer, dans l'intérêt des élèves, qu'il soit pourvu à bref délai au remplacement de l'institutrice de la 2^{me} classe. (Le Progrès).

Chacun suivant ses actes. — Il y a un an, environ, que le juge de paix d'un canton d'un de nos départements de l'Ouest, arrachait du prétoire l'image du Christ. Il comprenait le désir de nos hommes d'Etat et devançait ainsi leurs agissements.

Seulement Dieu ne veut pas demeurer en reste de générosité et dans sa justice, cette dette a été acquittée suivant le rang qu'elle occupait.

On nous assure, en effet, que le juge de paix, dudit canton, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie en pleine audience.

L'ÈRE DES MÉDIOCRITÉS

Nous vivons sous le régime des médiocrités ; on le reconnaît, on s'en étonne, on a grand tort de s'en étonner.

Avec le suffrage universel tel qu'il est constitué, la prépondérance des incapacités est logiquement fatale. Dans les élections telles qu'on les pratique, par arrondissement ou par scrutin de liste, la suprématie appartient au nombre, et comme dans le nombre les incapacités dominent, la prépondérance de ces médiocrités doit se retrouver nécessairement dans le pouvoir élu. Voilà comment l'Eglise, l'armée, les sciences, les lettres, les arts, la grande propriété, les grandes industries, c'est-à-dire les principales forces vitales de la nation sont à peine représentées à la Chambre, aujourd'hui pouvoir souverain, par quelques rares députés, perdus au milieu d'une foule d'individualités sans éclat.

Cette décadence qui s'accroît chaque jour davantage, trouve également son explication dans l'influence du principe démocratique du gouvernement républicain. Les médiocrités ont plus de chance de réussir dans les démocraties que le vrai talent. Plus l'homme qui arrive au pouvoir est petit et plus il convient à toutes les petites gens. De son côté l'incapacité parvenue à besoin, pour n'être pas éclipsée, d'écarter le mérite. Les représentants des infirmes doivent caresser toutes les infirmités humaines, les préjugés, les haines, les passions, les appétits de la foule. Dans les démocraties, la flatterie, la servilité, une fausse habileté, conduisent plus facilement aux emplois que le savoir et la vertu qu'on envie et qu'on épulse de son esme comme on faisait à Athènes.

L'avènement des médiocrités au pouvoir donne l'espoir à chaque médiocratie d'y parvenir. Voilà comment un peuple déchu peut être satisfait de l'état d'abaissement dans lequel il végète ; voilà comment un gouvernement sans base et sans sommet peut se tenir encore debout. Le corps des nombreuses médiocrités parvenues et de celles qui aspirent à parvenir, prolonge par leur mutuel concours son éphémère existence.

L'abaissement du niveau des capacités amène l'abaissement des caractères. Pour parvenir ou pour conserver sa position conquise, on transige le plus souvent avec sa conscience : on sépare l'honneur public de l'honneur privé, de manière que tout en conservant, comme homme privé, une apparence d'honnêteté, on croit pouvoir, comme homme public, commettre impunément toutes les bassesses et toutes les iniquités que peut inspirer l'aiguillon de l'égoïsme et de l'ambition. Chacun voyant que tout nous échappe, ne pense qu'à soi, n'agit que pour soi. La probité, la vertu, la religion elle-même, succombent chez beaucoup, la religion surtout, parce qu'elle commande l'honnêteté, le dévouement, le sacrifice dont l'égoïsme de nos jours ne veut plus entendre parler. Ceux qui sont pourvus voudraient bien arrêter le mouvement qui nous emporte ; mais ceux qui ne sont pas encore arrivés s'agitent et poussent sans cesse pour se frayer un passage.

De là des prétentions innombrables, des plaintes, des haines, des récriminations, des menaces annonçant le combat et la vengeance ; de là un flux et un reflux de convoitises, de compétitions et de luttes sans fin.

L'estime ne s'attache plus aux fonctions publiques, livrées généralement à des incapacités vaniteuses et sans prestige. On ne les considère que par les avantages matériels et les gros traitements qu'elles procurent. L'honneur, le dévouement, la fidélité, tous les sentiments élevés, généreux, qui faisaient battre les cœurs français, sont, sauf quelques exceptions, relégués comme de vieux hochets démodés, bons seulement pour la monarchie. Le principe démocratique a un tout autre mobile... l'argent ! Pour satisfaire les appétits démocratiques, on augmente sans cesse les traitements, on crée de nouveaux emplois inutiles, on répand l'or à pleines mains, sous le couvert menteur de missions, d'indemnités, de gratifications, de récompenses ; le trésor est livré au pillage, il n'y reste plus une obole pour alléger les charges qui pèsent si lourdement sur nos agriculteurs. Voilà dans quel abaissement est tombé le corps social. La cupidité en est l'âme, et le veau d'or son dieu.

Il serait temps que l'héritier de nos Rois arrivât pour relever les cœurs et ramener la nation dans la grande voie de nos glorieuses destinées.

(Le Royaliste.)

Amédée POUJOL.

On nous prie d'insérer la singulière chose qui suit :

Monsieur le Maire,

Parmi toutes les pétitions qu'on vous envoie, et que vous accueillez, il en est beaucoup qui ne valent pas la mienne ; et parmi les pétitionnaires, si quelques-uns ont moins de pattes que votre serviteur, beaucoup ne sont pas plus intelligents.

Permettez donc à un modeste cheval de tramway de vous exposer son humble requête.

Il faut d'abord que je vous dise que je fais mon service du pont Morand à la gare de Saint-Clair et *vice versa* (j'ai appris ce mot savant d'un de vos amis, M. Gay, que j'ai l'honneur de véhiculer de temps à autre).

Sans me flatter, comme je suis une bête consciencieuse, et que je tiens à faire régulièrement mon devoir, je viens vous prier, Monsieur le Maire, d'abolir cette espèce de folie qu'on appelle une Vogue, folie qui m'a singulièrement agacé pendant plus de huit jours.

Bien que vous soyez médecin, et qu'à ce titre vous deviez quelquefois les souffrances des gens... ou des bêtes, vous ne pouvez vous imaginer tout ce que j'ai souffert, lorsque, pendant une semaine et plus, il me fallait traverser la maudite place de la Boucle.

Songez donc, Monsieur le Maire, que sur cette place, grande comme un de vos mouchoirs de poche, il y avait deux orgues de Barbarie qui soufflaient avec rage. On aurait dit que leurs tuyaux se rendaient compte et prenaient leur part à la rivalité de leurs maîtres.

Il y avait ce qu'ils nomment un orchestre pour la danse. Oh ! cette danse et cette musique !!! J'en tremble sur mes jambes au souvenir d'une pareille harmonie !

Il y avait enfin un théâtre et des musiciens !

Pour le coup, Monsieur le Maire, c'était à prendre le mors aux dents.

Et cela a duré depuis le samedi 22 avril jusqu'au mardi 2 mai.

Si je vous parle de mors aux dents, ne croyez pas que ce soit pour me donner les manières d'une bête un peu fringante.

Non, Monsieur, je n'appartiens pas à la classe réactionnaire. Je ne piaffe pas, je ne galope jamais, je n'ai jamais dû que trotter, et encore !

Eh bien ! je vous le déclare, cette vogue de la Boucle m'a tellement donné sur les nerfs, que si la chose se représente, je ne réponds plus de mon sang-froid.

Je suis dans le cas de me précipiter dans le Rhône avec mes soixante voyageurs.

Pour le sûr, au moins, je devore l'oreille de mon confrère, ou je casse, d'un coup de pied, la pipe de mon conducteur.

Je vous supplie donc, Monsieur le Maire, de faire cesser ces charivaris qui déplaisent souverainement à tout ce qu'il y a d'honnête dans notre corporation.

Si vous doutez de ma parole, envoyez vos bêtes à l'une de ces vogues (je ne parle pas, bien entendu, de vos conseillers municipaux), et si vos chevaux ne s'emportent pas, s'ils ne défoncent pas votre voiture, je consens à tirer tout seul mon tramway jusqu'à la fin de mes jours.

Tel est donc, Monsieur le Maire, le sujet de ma pétition. Je demande la destruction de ces vogues dont le hideux spectacle est capable de soulever un cœur de percheron.

On m'a dit que c'était par respect pour notre liberté de circulation que vous avez interdit autrefois les processions des catholiques. Pour bien montrer que c'était là votre vraie raison, interdisez aussi ces sales encombrements qui durent huit jours.

Si vous le faites, Monsieur le Maire, je vous applaudirai des quatre fers.

Si vous ne le faites pas, mes confrères et moi, ne pouvant nous venger autrement, nous enverrons une pétarade en l'honneur de votre République qui devient de plus en plus malpropre.

Un cheval de tramway de Saint-Clair.

La Lettre de M^{gr} Guibert

Il y a quelques jours, Maurice Talmeyr, de l'*Intransigeant*, commettait contre le vénérable archevêque de Paris un de ces articles qui excitent ou méritent à titre égal l'indignation et le mépris.

Si Maurice Talmeyr était un de ces gratte-papier qui barbouillent les colonnes d'un journal d'un jargon invraisemblable, dans le seul but de les remplir, nous ne nous donnerions certainement pas la peine de lui répondre, mais comme il n'est pas le premier venu et arrive bon troisième dans la rédaction de ladite feuille, nous croyons devoir relever ses perfides insinuations, ses men songes effrontés, pour en faire justice.

Chose étrange, ce galérien du sophisme et du paradoxe accuse Mgr Guibert d'en faire usage dans sa lettre aux instituteurs et aux institutrices congréganistes, à propos de la nouvelle loi sur l'enseignement.

D'après lui, ce cardinal, qui passe aux yeux de ses coreligionnaires pour la vertu même et l'honnêteté personifiée, n'est guère qu'un médiocre folliculaire, se servant indifféremment du mensonge et de la vérité, selon les besoins de la cause qu'il défend, absolument comme s'il était un vulgaire rédacteur du *Radical* ou de l'*Intransigeant*.

Dans sa lettre, dit-il, il fait preuve de la plus insignie mauvaise foi. Il dénature le sens de la loi, fausse celui des mots, viole la logique et la raison pour tromper le public naïf qui l'écoute et reçoit tout ce qu'il dit comme parole d'évangile.

Le mal, pour Maurice Talmeyr et ses dignes copains, c'est qu'il n'y a pas un traître mot de vrai dans tout cela, et que le sophiste effronté, si sophiste il y a, n'est pas Mgr Guibert.

Rien de plus facile que de le prouver.

Dans sa circulaire, le vénérable prélat établit que si, d'après la loi Schœlcher, l'enseignement religieux n'est pas obligatoire, il n'est pas non plus, par ce seul fait, supprimé, interdit, défendu, et il ajoute que les instituteurs et les institutrices congréganistes pourront, par conséquent, continuer à le donner, selon la mesure de leurs moyens et la limite de leurs attributions.

Le rédacteur de l'*Intransigeant* trouve ce raisonnement captieux et entaché de sophisme. Selon lui, Mgr Guibert aurait dû conclure ainsi : « La loi Schœlcher ne rend pas obligatoire l'enseignement religieux, donc elle le défend ! »

Pour établir cette proposition, dont l'absurdité patente saute aux yeux de tout le monde, Maurice Talmeyr fait appel à toutes les ressources de son génie et se détraque le cerveau. Aussi, malgré tout le mal qu'il se donne, il n'arrive qu'à prouver une chose avec évidence : sa mauvaise foi et son impuissance à entamer seulement la lettre de Mgr Guibert, toute faite de logique et de bon sens. Il saigne du nez comme un imbécile et, contre son ordinaire, il est pâteux, terne et embrouillé. On dirait une chauve-souris qui, aveuglée par la lumière, donne de la tête contre tous les murs.

A bout de ressources et ne pouvant se tirer du marais où il patauge, il s'y enfonce davantage et ne trouve rien de mieux que de servir à ses lecteurs, dans ses détails les plus minutieux, le règlement d'une journée dans une école congréganiste.

Voici les merveilleuses découvertes qu'il a faites et qu'il annonce triomphalement :

« Le matin, les élèves sont réveillés par le surveillant qui dit à haute voix le *Benedicamus Domino*, auquel les enfants répondent : *Deo gratias*.

« Après le lever, il y a la prière ; après la prière, l'oraison ; après l'oraison, la messe ; après la messe, l'étude qui commence par le *Veni Sancte* et se termine par le *Sub tuum*... et ainsi de suite jusqu'à la fin de la journée. Il passe en revue toutes les exercices avec un ordre, une exactitude que nous nous plaisons à reconnaître, et quand les douze heures sont revélées, quand l'enfant a repris son bonnet et se prépare à fermer de nouveau les yeux, tout compte fait, il se trouve qu'il a accompli vingt-cinq actes religieux ! »

Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve par rapport à la loi Schœlcher ? En savons-nous plus après qu'avant ? L'enseignement religieux est-il plus défendu et moins permis ?

C'était pourtant ce qu'il s'agissait de savoir et, par conséquent, de démontrer ; c'était ce que demandait le simple bon sens, la logique la plus élémentaire.

Mais comme tous les forçats du sophisme et du paradoxe, il passe à côté de la question et croit l'avoir ainsi prouvée, quand il a dit ce qu'il en pense. Ce citoyen professe un tel mépris pour ses semblables, qu'il ne se donne même pas la peine de prouver ses affirmations.

Tout le monde doit opiner du bonnet en fermant les yeux, et dire *amen* !

Puis, quand il termine en disant que, s'il plaît à Mgr Guibert de faire quitter les chapeaux pour faire la prière, il peut plaie à d'autres de quitter leur chaussure ou même leur pantalon pour prendre l'air, il tombe dans le domaine grivois de la farce irrévérencieuse et ne mérite pour toute réponse que le mépris et le dédain.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le sens moral est tellement détraqué chez ces logiciens de l'erreur, qu'ils en perdent la raison et finissent par ne plus distinguer le sérieux du ridicule.

LAURENT.

La Lune rousse

Chaque année la lune rousse fait parler d'elle. Ce n'est pas sans raison. Nous ne voulons pas manquer d'en dire un mot, au moment où elle est l'objet de tant de préoccupations.

On sait que la lune décorée de ce nom, est celle qui commence en avril. — La naissance de celle de 1882 date du 17, son dernier quartier commencera le 10 mai, et nous en serons débarrassés le 17 courant.

Voici quel a été le point de départ des études faites sur ce sujet.

Un jour, Louis XVIII recevait une députation du Bureau des Longitudes, qui venait lui présenter la *Connaissance des Temps* et l'*Annuaire*. « Je suis charmé de vous voir, dit le Roi : vous allez, Messieurs, m'expliquer ce que c'est que la lune rousse, et son mode d'action sur les plantes. »

L'illustre Laplace, à qui s'adressait plus particulièrement la question du Roi, fut obligé d'avouer qu'il n'était pas en mesure d'y répondre. On rit beaucoup aux Tuileries de l'embaras du célèbre savant. Mais le coup était porté, et tous les astronomes voulurent s'occuper du phénomène qui avait excité la curiosité royale.

Nul n'ignore que pendant certaines nuits d'avril ou de mai, la température venant à se refroidir subitement, la plupart des bourgeons se flétrissent et se dessèchent au soleil dans le cours de la journée suivante.

Qu'est-il arrivé ? — Tous les agriculteurs pourraient répondre que le froid a fait geler l'eau qui se trouvait emmagasinée dans les replis des bourgeons, ainsi que la sève qui circulait dans leurs tissus délicats : cette congélation les a déchirés ; le fruit naissant périt et roussit.

Lorsqu'en avril, la végétation part, les folioles sortent des tiges sous l'influence des premiers rayons du soleil. Il fait chaud pendant le jour, il fait très froid, en comparaison, pendant la nuit, car la terre n'a pas encore eut le temps de s'échauffer. — Or, chacun sait que la chaleur rayonne, qu'on sent, de loin, un poêle allumé, sans qu'il soit nécessaire de le toucher avec la main, ce poêle envoie sa chaleur dans l'air, vers les objets qui l'environnent : c'est le phénomène de la chaleur rayonnante. De même, lorsque la terre a été soumise aux rayons du soleil pendant la journée, elle rayonne, elle aussi, elle envoie de tous côtés un peu de cette chaleur qu'elle a reçue, et la perd, par conséquent ; c'est la cause du refroidissement nocturne, refroidissement qui sera d'autant plus considérable qu'il y aura moins de nuages, car le rayonnement pourra mieux s'effectuer dans l'espace.

A cette explication raisonnable, on ne manque pas d'ajouter que la lune ne doit avoir aucune influence. Qu'elle brille ou non, le phénomène a lieu de la même manière.

Nous serait-il permis de défendre, dans une certaine mesure, ce que l'on est convenu d'appeler un préjugé chez les jardiniers et les cultivateurs ? Sans doute, ce n'est pas la lune qui roussit les plantes par sa lumière ou autre chose, mais nous croyons qu'elle est loin de jouer un rôle passif, comme on veut bien le dire, et que c'est elle qui détermine, par sa présence sur l'horizon, la perte des végétaux.

Les marins, qui ont souvent examiné la lune, — et pour

cause — avaient fait une singulière remarque, c'est que cet astre *mange les nuages*, c'est un fait absolument indiscutable. Très souvent il arrive de voir le ciel, au commencement de la nuit, tapissé de petits nuages qui augmentent progressivement, puis la lune arrive, elle monte lentement, et voilà que toutes ces vapeurs disparaissent à mesure qu'elle s'élève dans le firmament. Pourquoi cela ?

D'récentes observations d'astronomes ont établi que la lune, quoique située à une grande distance de nous, renvoie la chaleur du soleil en même temps que sa lumière. La quantité de chaleur ainsi émise, est assurément très faible, et nos sens ne peuvent nous la révéler, mais à l'aide d'instruments spéciaux, M. Piazzi Smyth, au sommet du pic de Ténériffe, est arrivé à la déterminer, à la mesurer.

Et si cette chaleur peut être constatée sur la surface de notre globe, elle doit être plus sensible à 5.000, 6.000, 10.000 mètres d'altitude, c'est-à-dire dans la région des nuages : ceux-ci doivent alors ressentir assez l'échauffement de la lune, pour que leurs gouttelettes se dissipent en vapeur.

Si la lune *mange les nuages*, elle accroît le rayonnement terrestre et facilite la gelée ; elle contribue donc au phénomène et n'en est pas simplement témoin.

Ce n'est pas tout : l'astre des nuits exerce une action manifeste sur le développement des végétaux. M. H. de Parville, en 1859, et M. Carbonnier, plus récemment, l'ont prouvé péremptoirement. Ce dernier constata que la lumière lunaire favorisait la végétation microscopique verdâtre qui se forme dans les aquariums et aussi quelquefois dans les ruisseaux. La lumière très active de la lune continue l'action solaire, et quand celle-ci est au plein, les plantes poussent presque comme s'il n'y avait plus de nuit. Aussi, pendant cette phase, les bourgeons sont-ils en pleine effervescence : et, lorsqu'au milieu de cette fièvre de développement, le froid produit par le rayonnement vient saisir la jeune pousse en travail d'élaboration, la gelée la roussit. La lune encore a joué son rôle.

Enfin, il est un dernier fait qui peut achever de rendre compte de l'influence qu'exerce notre satellite.

Chacun a entendu parler des marées, et sait que la cause du soulèvement des flots de l'Océan n'est autre que la lune qui attire les flots vers elle en même temps que notre planète tout entière.

Ce phénomène se passe également, et avec une force beaucoup plus grande, dans notre atmosphère, plus rapprochée de la lune et plus légère que l'eau.

Or, à un certain moment de sa course, lorsque la lune est dans l'hémisphère austral, elle ramène de son côté l'atmosphère, et fait prévaloir à nos latitudes les courants froids du Nord, et réciproquement les vents chauds du Sud, quand elle se trouve dans l'hémisphère boréal.

En d'autres termes, la température moyenne froide doit survenir avec les déclinaisons australes lunaires, la température moyenne chaude nous arrivera avec les déclinaisons boréales lunaires.

C'est là une pure théorie, mais l'observation peut servir de contrôle, et celle-ci donne absolument raison à cette manière de voir.

Au printemps, la chaleur vient avec le maximum des déclinaisons boréales, c'est-à-dire vers le sixième jour de la lune : le froid, avec le maximum des déclinaisons australes, vers le vingt-unième jour.

C'est donc bien la lune qui détermine le refroidissement qui se produit vers le commencement de mai, refroidissement si funeste à nos récoltes. Chaque année la lune rousse fait des ravages, qui sait si bientôt nous n'en souffrirons pas ? Et si ce que nous avons imparfaitement exposé se justifie encore en 1882, la gelée devrait se faire sentir autour du 8 mai, ou à peu près.

Puisse cette prédiction ne pas se réaliser !

D. HENRY.

L'ÉCOLE NEUTRE

L'*Eclair* a démontré, la semaine dernière, que « l'école sans Dieu » était une monstruosité inconnue des peuples qui ont existé depuis le commencement du monde. Il a prouvé que « l'enfant sans Dieu » se détruisait lui-même par ses passions, serait le fléau de ses parents et le désorganisateur de la Société. Il a fait voir qu'une nation où l'enfance entière serait « sans Dieu » serait une nation perdue, destinée à finir bientôt dans la boue, sinon sous

le fer d'une nation voisine plus croyante, et, partant, plus virile.

Depuis lors, M. Jules Ferry s'est rendu coupable d'un nouvel acte d'hypocrisie. L'école de l'Etat, a-t-il dit dans un discours à la Sorbonne, sera sans Dieu, c'est vrai, mais *elle ne sera pas contre Dieu*. Elle sera *strictement neutre*. L'enseignement religieux ne manquera pas à la jeunesse, puisqu'il sera donné par les ministres des différents cultes, deux jours par semaine. »

Nous le répétons : Croira qui voudra à la parole de M. Jules Ferry. Quant à nous, nous avons des raisons de n'y pas croire. Nous ne sommes pas assez simples pour nous imaginer que les instituteurs a'héés réunis en congrès sous M. Paul Bert, il y a six mois, maintiendront leurs écoles « parfaitement neutres. » Nous savons que le gouvernement n'a pas assez de souci pour la religion pour qu'il la fasse respecter. Le contraire nous paraît beaucoup plus vraisemblable, et tout Français pensera comme nous sur ce point.

Nous allons, cependant, poursuivre M. Ferry et ses partisans sur ce terrain où ils se réfugient. Nous voulons prouver que l'école, fût-elle *strictement neutre* à l'égard de Dieu, est mauvaise et aboutit au même résultat que l'école *contre Dieu*.

Premièrement : Il n'y a rien de si nécessaire et de si utile que d'apprendre à l'enfant que Dieu existe ; qu'il est le *Droit*, étant la source de toute autorité. Que ses jugements ont une sanction heureuse pour les croyants, implacable pour les contempteurs de ses lois.

Tous les parents catholiques, protestants et juifs, seront d'accord avec moi là-dessus, Or, la loi du 28 mars, donnant cinq jours par semaine à la lecture, à l'écriture, au calcul, et deux jours seulement à l'enseignement de la religion, met Dieu au-dessous de la lecture, de l'écriture et du calcul : donc elle n'est pas en harmonie avec le vœu des parents. Elle n'est pas ce qu'elle devrait être. On peut dire qu'elle traite Dieu « par-dessous jambe. » Qu'on nous passe cette expression qui a le mérite d'être très vraie.

Secondement, l'existence de Dieu est une de ces vérités qui contribuent à former un bon caractère, de bonnes mœurs ; c'est la plus importante des vérités morales et moralisatrices. Or, ces vérités capitales, desquelles dépend la bonne conduite et la vie entière de l'enfant, doivent lui être inculquées partout, absolument partout. L'enfant est léger, distrait ; si l'on veut que ces vérités entrent en lui, qu'elles n'en sortent pas, qu'elles influent sur sa conduite d'enfant, qu'elles deviennent une croyance profonde qui le maîtrisera, il faut lui répéter ces vérités en tous lieux, à chaque instant du jour. En parler souvent, et peu longuement chaque fois, c'est la meilleure méthode. Si on parle du bon Dieu dans la famille et l'église, mais qu'on n'en dise rien à l'école où l'enfant demeure six heures par jour, on fait un tort considérable à l'éducation morale de l'enfant, et, par suite, à toute sa vie. On affaiblit l'obéissance envers les parents ; on affaiblit l'obéissance envers la religion ; on prépare l'affaiblissement futur de l'obéissance aux lois de l'Etat. Calculez quelle somme d'obéissance de moins il y aura dans la société avec une telle éducation, et, par conséquent, quelle somme de révolte et de souffrance de plus.

Troisièmement, l'existence de Dieu étant une vérité éminemment utile pour contenir les passions de l'enfant est, par là même, fort gênante pour ces passions. Elles ont donc grand intérêt à s'en débarrasser. Le moindre prétexte est accueilli par elles avec empressement. Or, la loi du 28 mars fournit à ces passions un prétexte très plausible. L'enfant qui entendra parler de Dieu à la maison paternelle et à l'église, mais qui n'entendra pas dire un mot de cette grande vérité dans l'école de l'Etat,

LES COUTEAUX D'OR

PAR
PAUL FÉVAL

Il connut bientôt leur situation.

La première fois qu'on parla du comte Albert de Rosen devant lui, il affecta tout-à-coup un profond chagrin ; et comme on l'interrogeait, il inventa une fable ; le comte était mort sous les coups des Mexicains : il avait vu son cadavre...

— Mais c'est un monstre que cet homme ! s'écria la marquise indignée.

— Un monstre, répéta Hélène.

— A qui le dit, vous ! murmura le vicomte Henri. Encore M. Georges Leslie raconte-t-il tout cela avec une extrême modération.

— Il n'exagère rien, n'est-ce pas ? dit le vieux général, qui le regardait en face.

— Au contraire... au contraire ! fit par deux fois Henri de Villiers.

Puis se rapprochant de la marquise et d'Hélène :

— J'ai été vingt fois sur le point de vous raconter cela, dit-il ; mais j'avais appris indirectement la liaison d'Hélène avec la pauvre miss Talbot. Je craignais de lui causer de la peine.

La marquise l'attira jusqu'à elle ; la curiosité la tenait à la gorge.

— Le nom ! fit-elle tout bas, le vrai nom !

— Demain, répliqua le vicomte en se dégageant, je viendrai de bonne heure.

— J'abrége désormais les détails, mesdames, continua Georges Leslie, au moins en ce qui regarde Miss Talbot. Je sens que vous la jugerez avec sévérité, quoiqu'elle ait été cruellement punie. Tous les cœurs de femme ne ressemblent pas à celui de Carmen. Miss Talbot croyait avoir perdu son fiancé. Cet Edouard était beau, brillant ; il offrit sa main, on l'accepta.

— Quoi ! sitôt ! ce fut le cri général.

Les choses, en effet, répondit Georges, furent accomplies avec une précipitation bien malheureuse, car le mariage, célébré selon les rites de je ne sais quelle secte dissidente, à cause des résistances de mistress Talbot, fut attaqué comme nul...

— Par cet Edouard ? demanda la marquise.

Ce fut M. le vicomte de Villiers qui fit un signe de tête affirmatif. Georges reprit :

— Six mois après la célébration des noces, Ellen au désespoir était abandonnée et menacée du dernier malheur, car elle allait être mère.

Voilà tout ce que le comte Albert sut avant d'arriver à Baltimore. Il dit à Towah, quand le récit de l'Indien fut achevé :

— Je donnerais la moitié de mon sang pour la protéger ou la venger... mais je suis aveugle !

— En allant et en revenant, répondit le Pannie, Towah a cueilli des plantes qui rendront la vue à son maître. En attendant, Towah peut tuer.

Le comte Albert n'est pas de ceux qui se vengent par la main d'autrui.

Après huit jours de marche, les voyageurs atteignirent les

sources de l'Arkansas ; le paquebot remontait dès lors jusqu'à Hiew. Rosen et Towah s'embarquèrent, et le soir même Rosen se mit entre les mains de son médecin Towah.

Il ne demanda point quelle était la composition du remède préparé par l'Indien.

Towah avait passé la meilleure partie du jour à faire bouillir des simples.

Avant de présenter le breuvage à son maître, il fit passer au-dessus du vase et prononça des paroles magiques.

Pendant que Rosen buvait, Towah chanta et dansa.

— Le père de Towah guérissait les aveugles, dit-il ; je suis comme faisait mon père. Pourquoi ce breuvage guérit, Towah ?

Rosen s'étendit sur son lit.

Towah lui imposa les mains et Rosen fut prit d'un terrible sommeil.

Quand il s'éveilla, l'Indien lui dit :

— Vous avez douze heures à dormir. Ne portez pas la main au bandeau qui couvre votre front ; dans cinquante jours vous verrez la lumière.

La traversée pour descendre l'Arkansas, remonter le Mississippi et l'Ohio, dura plus d'un mois. Chaque soir, Towah pansait le comte et lui mettait sur le visage un bandeau composé de larges feuilles enduites d'onguent.

Le pansement fait, Towah opérait l'imposition des mains et le comte s'endormait.

La voix de Georges Leslie devint tout à coup sourde et plus brève.

— C'était, dit-il, par une nuit d'août, chaude et pesante, les maisons de Baltimore étaient muettes : la ville dormait.

Towah conduisait par la main le comte Albert de Rosen dans les rues désertes.

(A suivre)

ne sera-t-il pas tenté de croire que cette vérité n'est pas si importante qu'on le dit. « Si Dieu existe, pensera-t-il, il paraît que cela n'est pas bien utile à savoir, puisque mon maître n'en dit rien. » Admettons qu'un enfant très studieux et très bon par nature ne se fasse pas ce raisonnement ou ne se le fasse qu'à moitié, sans s'y arrêter, il se rencontrera toujours, dans le courant des années de classe, quelque camarade plus développé ou plus indépendant qui le lui fera. Que répondra l'enfant studieux et bon ? Rien, ou, s'il répond, il n'en gardera pas moins un doute dans la pensée, doute qui ira en grandissant et qui se changera en certitude de la non-existence de Dieu, quand les passions s'éveilleront. Il en sera d'autant plus aisé qu'aux yeux de l'enfant l'école sera présentée par l'Etat comme « la dépositaire de la science » comme « la lumière des générations futures », etc. Dès lors, tout ce qui ne se dira pas à l'école aura l'air d'être en dehors de la science, en dehors de la lumière ; ce sera « une légende, un conte. » L'enfant commencera à dédaigner un peu ces choses qui ne seront pas de « la science », et puis, graduellement, il les méprisera, surtout lorsque les passions arriveront. Et voilà comment l'école neutre aboutit exactement au même résultat que l'école contre Dieu, c'est-à-dire à la négation de Dieu par l'enfant.

Par la liberté des cabarets, la République a émancipé la passion du vin ; par le divorce, elle va émanciper la passion de la luxure ; par l'école sans Dieu, elle prépare l'émancipation complète de toutes les passions, des sept péchés capitaux à la fois. Elle appelle cela « l'émancipation de l'homme » ; hélas ! c'est le détronement de la raison de l'homme et l'asservissement de celui-ci aux sens. La République élabore une génération qui s'éloignera du type de l'homme et se rapprochera de l'animal. Si c'est un pareil état qu'elle décore du nom de progrès, nous avouons hautement que ce progrès ne nous tente pas.

D. DUROLLIN.

POIDS ET MESURES

DES DIVERS ETATS DU MONDE

M. de Malarce, qui s'est déjà beaucoup occupé des caisses d'épargne, vient d'offrir à l'académie des sciences morales et politiques, dans sa séance de samedi dernier, une brochure dont il est rendu compte et qui indique un travail minutieux de recherches.

Le système décimal a gagné paraît-il beaucoup de terrain, et la plupart des nations l'ont adopté, soit comme système obligatoire, soit à titre facultatif. Il est obligatoire pour une population d'environ 250 millions d'individus, habitant l'Europe ou l'Amérique du Sud, facultatif pour près de 80 millions ; admis en principe ou partiellement pour les douanes par des Etats qui comptent 344 millions d'habitants. Il est donc admis à un titre quelconque, par une population d'environ

670 millions d'individus : c'est plus de la moitié de la population civilisée du globe.

Le système monétaire français qui, en vertu de l'Union latine est commune à la France, à la Belgique, à l'Italie, à la Suisse et à la Grèce, a été en partie adopté par six autres Etats européens, un d'Asie et sept de l'Amérique du Sud ; c'est aujourd'hui celui d'une population de 170 millions d'individus.

M. de Malarce estime que les métaux monnayés dans le monde entier représentent 34 milliards de francs, dont 18 en or et 16 en argent. Le total de la circulation financière, tel qu'il a été donné à l'académie des sciences, est de 15.702 millions ; et comme plusieurs pays tels que le Chili et le Pérou où la guerre a accru la circulation en papier, n'y figurent pas, on n'est pas éloigné de la vérité en portant à 16 milliards ce montant total sans compter la Chine où l'on ignore la valeur du papier monnaie, qui y circule en grande quantité. Les Etats-Unis sont aujourd'hui le pays qui a la plus forte circulation financière : 3.676 millions. La France vient en second rang avec 2.000 millions. Ouvrons seulement ici une légère parenthèse et disons qu'en Amérique on songe à la réduction de la dette publique, tandis qu'en France on l'augmente incessamment. Puis l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne, la Russie (de 1.730 à 1.130 millions). L'Angleterre n'a qu'une circulation de 1.400 millions de billets de même qu'elle n'a guère que 3.700 millions de monnaie métallique, parce que c'est le pays où l'on sait économiser l'emploi des espèces et du papier par l'usage des chèques et des virements : dans l'année 1880-1881, le Clearing House de Londres a fait pour 147 milliards de virements.

X...

BIBLIOGRAPHIE

Au Foyer !

Le Foyer, Gazette illustrée des Familles, a pour directeur M. Charles Buet, l'auteur du *Prêtre*, du *Crime de Malvergne*, des *Contes à l'eau de Rose*, etc., etc.

C'est dire à quel haut point cette publication est savoureuse et littéraire. Tout y est choisi, élevé, délicat, séduisant, tout y sent une main de premier maître. C'est le journal du monde lettré et des salons aristocratiques. Nul autre ne justifie mieux son titre : *Gazette illustrée des Familles*, car c'est l'hôte le plus aimable, le plus amusant, le plus instruit qu'on puisse y introduire. En ce moment, le Foyer publie une grande et importante étude de M. Charles Buet : *le Roi Charlot*, qui est le récit détaillé et dramatique de la Saint-Barthélemy, de ses causes et de ses conséquences.

Chaque numéro contient un article de science vulgarisée, de voyages, de biographie, de nouvelles, plusieurs romans toujours en cours, et se termine par une chronique parisienne.

On s'abonne à partir de chaque mois. Un an, 12 fr.

VARIÉTÉS

Le Maçonisme et la Juiverie

La Franc-maçonnerie a, aujourd'hui, le privilège d'attirer l'attention des catholiques ; et c'est à juste rai-

son. Car, c'est elle qui inspire notre politique intérieure et extérieure. C'est elle qui, à l'heure présente, nous gouverne en nous despotisant. Aussi pensons-nous que l'étude que nous commençons ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de l'*Eclair*.

Tout le monde sait que la secte est puissante, d'une puissance dont n'approche pas, certainement, celle du plus grand monarque. Et, le caractère particulier de cette puissance, c'est d'être universelle et sans autres limites que celles du monde entier.

Cette puissance n'a d'autres particularités que la vaste étendue de territoire où elle s'exerce : elle est partout elle-même, une dans son but, une dans ses moyens, une dans ses principaux chefs, nous devrions plutôt dire dans son chef unique.

Ces chefs, ou cet aréopage rassemblé autour d'un unique patriarche, directeur universel de la maçonnerie, où sont-ils, quels sont-ils, existent-ils ?

Voilà les questions que l'on se pose et tour desquelles des penseurs très-nombreux, de tous les temps, ont exercé leur sagacité.

Que ces chefs existent, ou qu'ils soient différents et tout autres que ceux qui apparaissent dans le brillant quelque peu fantasmagorique de leur dignité, personne n'en doute non plus. Non, ce ne sont pas les grands Orient, qu'ils soient à Paris, Londres, Bruxelles, Rome, Berlin, Vienne, Amsterdam, New-York, San-Francisco, Boston, Calcutta, ou ailleurs, qui sont pour beaucoup dans la puissance maçonnique. Ils sont la partie visible de la maçonnerie, sa partie administrative, financière et personnelle ; sa partie régionale, ayant la manipulation des cotisations des cadres ; sa partie occupée de la propagande des loges et de leur recrutement. Mais, ils ne sont pas le cœur et la tête, l'âme de la maçonnerie.

Cette Société, partout répandue, cosmopolite, a une remarquable unité de vues. Partout, vous la voyez déployer contre l'Eglise catholique, une hostilité qui s'exerce par les mêmes moyens. Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de suivre dans une vue d'ensemble, les faits contemporains. Aucune contrée ne fait exception. Et, cette persécution a lieu par la même méthode, avec la même tactique, la même stratégie. Or, je le demande, qu'est-ce qui peut donner à la maçonnerie un tel plan d'ensemble, cette forte organisation, cette admirable unité, en dépit de sa dissémination sur le globe entier.

Les intérêts, les passions, les convoitises diffèrent avec le pays qu'habite ceux qui les ont. La République est ici, la monarchie là, et républiques et monarchies n'ont pas les mêmes tendances, le même esprit, la même manière d'entendre le gouvernement des hommes. Si donc, au-dessus des maçons de tous les pays, il n'y avait pas un puissant lien d'unité, une autorité maîtresse et supérieure, leur société eût été divisée en une masse de tronçons épars, agissant chacun pour son compte et à sa manière. Si les maçons des diverses nationalités avaient été gouvernés par des nationaux uniquement, la méthode et l'action de la Société eussent offert des différences nombreuses. Depuis longtemps elles auraient été dérangées, amoindries, compromises.

(A suivre).

André DUFAUT.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAIN, rue Sala, 44.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCCEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

OMBRELLES

HAUTE NOUVEAUTÉ

ENCAS sergé, cuit, manche ivoire. 12 fr.
PARAPLUIE sergé, cuit, manche ivoire. 13 50

Maison CÉLU, 2, Rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire du parapluie marqué LE ROBINSON, soie pure, ne se coupant pas dans les plis.

Tout parapluie Robinson, coupé et usé au bout d'une année d'un usage normal, est recouvert GRATIS sans contestation.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

M. Bailly d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment Paris, Vve Pacquetel, rue Châteaudun, 2 ; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15 Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX

V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON

ROCAILLEUR

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole

56, Rue de Trion, au 2°

(Lyon-St-Just).

CONTRE ANÉMIE

Chlorose, manque d'appétit

Prendre le VIN BERTRAND

Tonique par excellence

PHARMACIE DES ARCHERS

55, place de la République

FER ENCAUSSE

SOLUTION TITRÉE DE

FER BICARBONATÉ

Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Épuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.

Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque la façon dure de 40 à 50 jours.

PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 fr. 50

VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

Vente en gros et Détail général :

Contellier, Paër & Co

45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON : Vente en gros : Cherblanc,

Lestra, Faivre ; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazet et Daloz

Monvenoux, Lioras.

BON VIN BIÈRE, CIDRE naturel à s'y méprendre, obtenu avec la préparation hygiénique de GARDES, à Belargue-Penne (Tarn), seul inventeur — Dose et instruction pour un hectolitre, franco contre 4 fr. mandat-poste, aux instituteurs, franco en gare pour 5 hectolitres, 13 fr., pour 10 hectolitres, 20 fr.

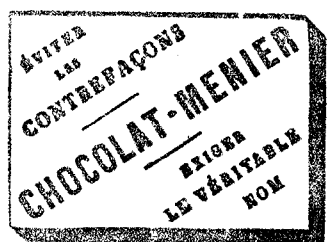
ARMES DE CHASSE ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.



LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

Prix modérés

S'adresser à l'Agence Fournier

rue Confort, 14, sous le n° 1216.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESSION

LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

MAISON F. JANIN

8, Rue Lafont, LYON

Musique Française et Étrangère, Classique et Moderne

GRAND ABONNEMENT A LA LECTURE MUSICALE

A des conditions très avantageuses

CHOIX VARIÉ DE PIANOS

DES MEILLEURS FACTEURS DE PARIS

HARMONIUMS

POUR ÉGLISES ET SALONS

VENTE & LOCATION A DES PRIX EXCESSIVEMENT MODÉRÉS

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres de la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son Inventeur L. BERTRAND, pl. de la République, 55

DÉTAIL : Pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14
Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 12 ; Pharmacie Basset, rue Saint-Alexandre, 9, à Saint-Just.

A Grenoble, Pharmacies Chatrousse et Marcel ; A Saint-Etienne, Pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 c.